



Luxembourg, le 6 mars 2019

**Circulaire n° 3678**

## Circulaire

aux administrations communales

### **Concerne : Avis de la Commission de circulation de l'Etat**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Sur demande de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe l'avis de la Commission de circulation de l'Etat concernant la mise en place de mannequins aux passages pour piétons.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding